



VILLE de COUBRON
Seine-Saint-Denis

N°2022- 062

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

ARRETE PORTANT RETRAIT DE LA DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE
SIGNATURE ACCORDÉE A MADAME EVELYNE GUÉRIN, DEUXIÈME
ADJOINTE AU MAIRE

Le Maire de COUBRON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-32 et les articles R.2122-7 et R 2122-9,

Vu le procès-verbal de désignation des Adjoints au Maire de la Commune de Coubron en date du 23 mai 2020,

Vu l'arrêté N°2020/98 du 25 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Evelyne GUÉRIN, deuxième Adjointe au Maire, pour les délégations Santé, Prévention, Handicap, Action Sociale, Sénior, Intergénérationnel et Lien Social.

ARRETE

ARTICLE 1 : Toutes les délégations, de fonctions et de signature, consenties à Madame Evelyne GUERIN par l'arrêté susvisé sont rapportées.

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera publié et relié au registre des arrêtés municipaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil - 7 rue Catherine Puig - 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- transmis au Représentant de l'Etat,
- notifié à l'intéressée.

Fait à Coubron le **2 8 JUIN 2022**

Ludovic TORO

Le Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Vice-Président de l'EPT Grand Paris Grand Est



Notifié le :

Signature :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20220628-2022-062-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 28/06/2022

Affichage 28/06/2022

Pour l'autorité compétente : délégué



